



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°16

Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la
participation citoyenne, gage d'un Etat de droit

LIBERTÉ DE
REUNION
PACIFIQUE

LIBERTÉ
D'ASSOCIATION

LIBERTÉ
D'EXPRESSION



**Le ministère de l'intérieur et le CNC,
plus enclin à la répression qu'à la
régulation**

A O Û T , 2 0 2 5



Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°16

**Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la
participation citoyenne, gage d'un Etat de droit**



+256 774553518



www.burundihrdcoalition.org



hrdburundi@gmail.com

Table des matières

Sigles et abréviations	1
Avant-propos.....	2
I. CNIDH DU BURUNDI : CRISE ET QUETE DE CREDIBILITE	3
II. ARRESTATIONS ET VIOLENCES CONTRE LES JOURNALISTES WILLY KWIZERA ET AHMED MASUDI MUGIRANEZA A BUJUMBURA	4
III. LA JOURNALISTE SANDRA MUHOZA, VICTIME DE L'ACHARNEMENT JUDICIAIRE.....	5
IV. UN DOUBLE SCRUTIN MARQUE PAR LA CENSURE DES MEDIAS ET L'HUMILIATION DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS.....	6
V. INTERDICTION DES CONTESTATIONS ELECTORALES, UNE MENACE A LA LIBERTE D'OPINION AU BURUNDI	7
VI. DES MEDIAS BURUNDAIS EN LIGNE DANS LE VISEUR DU CNC.....	8
VII. TROIS FIGURES ACTIVISTE MEMORIELLES ARRETEES.....	8
VIII.CONCLUSION ET RECOMMANDATION	9
1. Conclusion.....	9
2. Recommandations	10

Sigles et abréviations

AND : Alliance Nationale pour la Démocratie

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie

CNL : Conseil National pour la Liberté

CNIDH : Commission Nationale Indépendante des Droits de l’Homme

CNC : Conseil National de la Communication

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (coopération allemande)

RSF : Reporters Sans Frontières

SNR : Service National de Renseignement

UBJ : Union Burundaise des Journalistes

UPRONA : Union pour le Progrès National

Avant-propos

Le Burundi traverse une période particulièrement délicate, marquée par des restrictions croissantes des libertés fondamentales, des tensions et déceptions marquant la période électorale alors que la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) est au bord de son démantèlement. A travers la répression ciblée accompagnée de la censure des journalistes et médias indépendants, se dessine une volonté manifeste de maintenir un contrôle étroit sur toutes les formes de contestation et maintenir les actes de violation des droits humains dans l'ombre. Ce contexte s'accompagne d'un verrouillage de la mémoire collective, où la pluralité des récits historiques est muselée par des arrestations et des intimidations ciblant certaines victimes des atrocités qui ont marqué l'histoire du pays. Ce Bulletin Umwidegemvyo numéro 16 propose ainsi un panorama critique des défis que doivent affronter les défenseurs des droits humains dans leur action quotidienne, tout en rappelant l'urgence d'un engagement collectif pour bâtir un avenir fondé sur la justice, la vérité et la dignité humaine.

I. CNIDH du Burundi : crise et quête de crédibilité



Figure 1 Sixte Vigny Nimuraba, président sortant de la CNIDH

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) du Burundi traverse une période de turbulences sans précédent, marquée par l'exil de son ancien président, des accusations de mauvaise gestion, ainsi qu'une réforme révisant son statut et le remplacement de son équipe, le tout sur fond de violations des procédures. Dans une lettre demandant au Président de l'Assemblée nationale d'intervenir au mois de mars, trois commissaires dénonçaient des irrégularités de fonctionnement dont la paralysie des activités et des dépenses affectées aux voyages du président à l'étranger sans motif valable. Ces révélations ont déclenché une onde de choc au sein de la commission, fragilisant davantage une institution déjà critiquée pour son silence face aux violations graves des droits humains imputées au personnel du Service national de renseignement (SNR). Mi-avril 2025, Sixte Vigny Nimuraba, président sortant de la CNIDH, a quitté le pays en catimini avec sa famille après une perquisition à son domicile et la confiscation de son passeport de voyage.

Dans la foulée, le Président de l'Assemblée nationale, Gélase Ndadirabe, a entamé une procédure de nomination de nouveaux commissaires pour remplacer l'équipe en cours de mandat et une modification de la loi fondatrice de la CNIDH, datant de sa création en 2011. Bien que soumise à la plénière sans débat et à titre informatif, cette révision de la loi vise officiellement à combler les lacunes de la législation actuelle, qui contiendrait des insuffisances concernant l'indépendance de l'institution. Cette réforme législative, conduite sans l'implication de la Cour constitutionnelle, intervient dans un contexte électoral tendu, à quelques mois de la fin du mandat parlementaire. C'est également dans cette atmosphère de crise que, le 6 mai 2025, l'Assemblée nationale a entériné la nomination d'un nouveau bureau à la tête de la CNIDH, avec à sa présidence Monseigneur Martin Blaise Nyaboho, évêque de l'Église anglicane en retraite. Lors de l'installation des nouveaux membres, le Président de l'Assemblée a tenu un discours critique à l'égard du discours international sur les droits humains, qualifiant la thématique de

« vague » et invitant la CNIDH à défendre l’image du pays plutôt qu’à suivre les avis d’experts étrangers tels qu’Adama Dieng.

II. Arrestations et violences contre les journalistes Willy Kwizera et Ahmed Masudi Mugiraneza à Bujumbura



Figure 2 De gauche à droite : Willy Kwizera de la radio Bonesha FM et Ahmed Masudi Mugiraneza de la radio scolaire Nderagakura

Le lundi 21 avril 2025, Willy Kwizera, journaliste à la radio Bonesha FM, et Ahmed Masudi Mugiraneza, de la radio scolaire Nderagakura, ont été arrêtés au marché de Kinama, au nord de Bujumbura. Ils couvraient un sit-in pacifique organisé par des clients d’une microfinance en défaut de paiement. Selon des témoins, la police a brutalisé les journalistes ainsi qu’une cinquantaine de manifestants avant de les emmener au commissariat municipal. Ils ont été accusés d’insurrection et de tentative de perturbation des élections. Leur matériel, y compris leurs téléphones, a été confisqué et leurs échanges audios surveillés. Les deux journalistes ont été libérés tard dans la soirée. Quelques jours plus tard, le lundi 28 avril 2025, Willy Kwizera a été encore une fois violemment agressé à l’intérieur du campus de l’Université du Burundi, à Mutanga, alors qu’il réalisait un reportage sur les conditions de vie des étudiants. Six jeunes hommes se présentant comme des représentants des étudiants l’ont poursuivi, conduit de force dans des locaux universitaires, et passé à tabac, utilisant notamment une crosse de fusil.

Willy Kwizera a été gravement blessé au dos, au visage et aux jambes. Le directeur de Bonesha FM, Raymond Nzimana, a fermement condamné ces violences, exigeant une enquête et la traduction en justice des responsables. Cette série d'attaques constitue une atteinte grave à la liberté de la presse et menace sérieusement le droit à l'information. Ces incidents aggravent un climat déjà hostile pour les médias indépendants dans un pays qui occupe la 108^e place sur 180 au classement mondial 2024 de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières. Le silence du Conseil National de la Communication (CNC), qui ne parvient pas à protéger les journalistes, laisse craindre une forme de complicité.

III. La journaliste Sandra Muhoza, victime de l'acharnement judiciaire



Figure 3 Sandra Muhoza : journaliste au sein du média indépendant *La Nova Burundi*

Le 13 juin 2025, la cour d'appel de Mukaza s'est déclarée incompétente pour juger l'affaire de la journaliste Sandra Muhoza, une décision qui, en principe, aurait dû lui rendre immédiatement sa liberté. En effet, la cour a estimé que les faits reprochés à la journaliste relèvent de la compétence juridictionnelle de la province de Ngozi, sa résidence où elle a été arrêtée, et non à celle de Bujumbura. Cette incompétence territoriale annulait de facto la condamnation initiale de 21 mois de prison et le mandat d'arrêt qui avait conduit à son incarcération. Pourtant, plus de trois semaines après cette décision, Sandra Muhoza reste détenue à la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura. Pour la CBDDH, cette détention n'a plus de base légale et la journaliste devrait être libérée. Cette affaire illustre de manière criante l'acharnement judiciaire et politique contre les journalistes indépendants au Burundi. Ce maintien en détention malgré l'annulation de sa condamnation est une violation de la loi et démontre aussi la volonté des autorités judiciaires de faire pression sur cette journaliste. Rappelons qu'elle avait été condamnée en décembre 2024 à dix-huit mois de prison pour atteinte à l'intégrité du territoire national et trois mois pour aversion raciale. Cette condamnation faisait suite à un message relayé dans un groupe WhatsApp de journalistes, dans lequel elle évoquait une présumée distribution de machettes par le gouvernement. Dès le début, son procès avait été marqué par des reports incessants et

des accusations jugées « sans fondement » par les défenseurs des droits de l'homme. En transformant un simple dossier en une longue épreuve judiciaire, les autorités cherchent à intimider et à museler les voix critiques.

IV. Un double scrutin marqué par la censure des médias et l'humiliation des observateurs indépendants



Figure 4 Des journalistes burundais reçoivent les directives du gouvernement avant leur départ pour couvrir le déroulement des élections législatives et communales

Le double scrutin législatif et communal du 5 juin 2025 au Burundi a été marqué par des atteintes graves à la liberté de la presse et à l'indépendance des organisations de la société civile. Dès la veille des élections, plus de 250 journalistes rassemblés à la Maison de la Presse ont reçu des consignes strictes du gouvernement pour éviter toute information « alarmiste » et se concentrer sur des reportages « de paix ». Les journalistes indépendants ont dénoncé la confiscation de leur indépendance et la transformation de la couverture médiatique en outil de propagande. La diffusion des chiffres du dépouillement a été interdite, et les articles relatant des irrégularités ont été systématiquement censurés. Les journalistes privés ont été marginalisés, soumis à des expulsions, des menaces et un contrôle centralisé des contenus, rendant impossible toute couverture objective. Les organisations de

la société civile, censées surveiller le processus électoral, ont été largement neutralisées. Les observateurs indépendants étaient rares, et certains ont dû abandonner leur mission face aux intimidations. Des exemples précis montrent que, dans certaines provinces comme Cibitoke, tous les représentants des confessions religieuses étaient liés au CNDD-FDD. Le Consortium IHURIRO et la CNIDH ont validé le processus électoral, ne mentionnant que des incidents mineurs et saluant les efforts du gouvernement pour le pluralisme politique. Au final, ce double scrutin illustre un recul inquiétant de la liberté d'expression, du pluralisme et de la transparence électorale au Burundi, avec un récit officiel soigneusement construit malgré les nombreuses irrégularités, fraudes et intimidations rapportées par l'opposition et les observateurs indépendants.

V. Interdiction des contestations électorales, une menace à la liberté d'opinion au Burundi



Figure 5 Martin Ninteretse : ministre de l'intérieur sortant

Après les élections communales et législatives du 5 juin 2025, remportées massivement par le CNDD-FDD grâce aux actes de fraude dénoncés par tout observateur indépendant, le ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, Martin Ninteretse, a interdit toute déclaration contestant les résultats du scrutin.

Cette décision, assortie de menaces de sanctions à l'encontre de toute personne ou formation politique s'y opposant, a été dénoncée comme « dérive totalitaire » visant à cacher la vérité sur le déroulement des élections et les irrégularités constatées, ce qui est un recul grave de la démocratie et de la liberté d'expression. Interdire aux partis politiques et aux observateurs indépendants d'évaluer publiquement le processus électoral revient à nier leur rôle d'alerte et d'information. La position du gouvernement par rapport à la contestation des résultats ne peut plus révoltant à plus d'égards, toutefois, les hommes politiques auraient eu le flair d'une mort progressive de la démocratie depuis les élections 2010. La

tentative d'amender la constitution en 2014, la répression des contestataires du 3^{ème} mandat en 2015 et le referendum de 2018 qui a conduit à la constitution qui éloigne le Burundi des principes de paix de démocratie et de cohabitation pacifique, principes hérités de l'Accord d'Arusha.

VI. Des médias burundais en ligne dans le viseur du CNC



Figure 6 Espérance Ndayizeye présidente du CNC s'adressant à la presse

Le 30 juin 2025, la présidente du CNC, Espérance Ndayizeye, a publiquement reproché à plusieurs médias burundais en ligne d'une couverture insuffisante de la campagne électorale des communales et des législatives du 5 juin. Selon le CNC, ces médias ont diffusé trop peu

d'informations de fond, se contentant parfois de relayer quelques tweets isolés au lieu de véritables reportages approfondis. Parmi les organes de presse cités figurent Yaga Burundi, Jimbere Magazine, le Journal Iwacu et Iris News. Cette mise en cause des performances des médias témoigne de l'ignorance de l'impact des mesures contenues dans le code électoral et relayées par le CNC pour empêcher aux journalistes de publier le processus électoral de manière indépendante. Au lieu d'être de simples relais d'information institutionnelle, ces plateformes ont décidé le silence faute de jouer leur rôle majeur dans la sensibilisation, l'éducation citoyenne et la promotion d'une information indépendante. Au-delà des critiques du CNC, ces médias en ligne incarnent des espaces d'expression avec des analyses profondes où l'on puise une information diversifiée très appréciée par toutes les catégories de la population dans un contexte où la liberté de la presse se fragilise chaque jour.

VII. Trois figures activiste mémorielles arrêtées

Le 13 juin 2025, trois personnalités engagées dans le travail de mémoire au Burundi : Florence Rutamucero, André Bizoza et Elvis Nshimirimana ont été arrêtées à l'aéroport international de Bujumbura alors qu'elles s'apprêtaient à se rendre à Nairobi pour une mission soutenue par la coopération allemande GIZ.

Accusés d'« atteinte à la sûreté de l'Etat », ils ont été détenus, dans des conditions opaques. Cette arrestation fait suite à une plainte d'un des responsables de leur association frustrée de ne pas avoir été inclus dans le voyage, qui aurait alerté les services de la documentation s'appuyant sur des accusations fausses. Ces arrestations ciblées ont été dénoncées comme discriminatoires et politiquement motivées, visant spécifiquement des rescapés tutsis des massacres de Kibimba (1993) et de Buta (1997), deux tragédies majeures qui ont touché des élèves innocents que l'autorité ne veut pas reconnaître officiellement. Ils ont été libérés le 16 juin 2025 par manque de preuve de culpabilité. Cette arrestation illustre la volonté de verrouiller la mémoire collective sur les événements sanglants qui ont endeuillé le Burundi. L'instrumentalisation politique de l'histoire et une reconnaissance sélective des drames du passé, s'infiltrer déjà dans les rangs de la société civile et se complique en permettant l'ingérence des services de sécurité dans le fonctionnement des organisations de la société civile.

VIII. Conclusion et Recommandation

1. Conclusion

La situation au Burundi met en lumière une dérive totalitaire qui fragilise les piliers même de l'Etat de droit. La période du double scrutin pour les élections législatives et collinaires a illustré, une fois de plus, l'incapacité du Burundi à se conformer aux principes démocratiques indispensables à une véritable alternance politique. Le peu de crédibilité de la CNIDH vient de s'évaporer avec la mise en place de nouveaux commissaires qui affirment publiquement qu'ils ne viennent pas défendre les droits humains selon les principes universels. L'indépendance déjà fragile de cette institution, qui était restée comme seul espoir des victimes de violations des droits humains ne sera qu'un rêve lorsque la nouvelle loi qui lève les balises à l'interventionnisme des autres institutions sera promulguée. L'humiliation et la pression subie par les journalistes et les observateurs indépendants au cours du processus électoral des législatives et des communales est une occasion de plus de reconnaître que les libertés fondamentales n'ont plus de place au Burundi. Les défenseurs des droits de l'homme ont du pain sur la planche à travailler dans ce verrouillage de l'espace civique conjugué avec le verrouillage politique. L'infiltration des organes de gestion de la société civile par les services de renseignement causera beaucoup de nuisances au fonctionnement des organisations

et à la sécurité des membres. Elle finira par paralyser la réalisation des missions consacrés à la préservation de la mémoire et la promotion des droits humains, thématique bannie depuis longtemps par l'autorité de régulation.

2. Recommandations

Face à ces réalités, il devient indispensable de mettre en œuvre des mesures fortes pour restaurer l'Etat de droit, garantir la liberté d'expression, et protéger les défenseurs des droits humains afin d'assurer un avenir démocratique pérenne au Burundi. Parmi ces mesures, il y a :

- La préservation de l'indépendance de la CNIDH et le renforcement de son efficacité conformément aux principes de Paris
- Les garanties à la liberté de la presse et la sécurité des journalistes
- La promotion de la liberté d'association et le pluralisme politique Restaurant le droit de de contestations électorales et de recours.
- La protection des défenseurs des droits humains en action contre toute forme de menaces contrée leurs droits et libertés conformément à la Déclaration de 1998 sur les Défenseurs des droits de l'homme.
- Le soutien des initiatives indépendantes visant à reconnaître et documenter toutes les tragédies du passé.
- La promouvoir d'un dialogue national inclusif visant la restauration des acquis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

“La liberté de la presse est le pilier de toute démocratie.” *Thomas Jefferson*

“L’injustice, où qu’elle se produise, est une menace pour la justice partout ailleurs.” *Martin Luther King Jr.*

“La vérité ne se perd jamais ; elle attend d’être reconnue.” *Tahar Ben Jelloun*